



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 23 Septembre 2015**

Date de la convocation 16 Septembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – BRIGNAC
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> Mme REVERTE Françoise  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.BERNARDI Olivier à Mme REVERTE Françoise,  Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude,  M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,  M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude,  M.RIGAUD Christian à M. ALEIX Bertrand,</p>

### **Objet : Pays Cœur d'Hérault – Modification des statuts du Syndicat de développement local**

Monsieur RUIZ informe les membres du conseil communautaire que par délibération du 4 septembre 2015, le comité syndical du Syndicat de développement local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault a approuvé une modification de ses statuts.

Il précise que cette modification porte sur une série de rectifications rédactionnelles, avec notamment le remplacement de la mention « Conseil général » par « Conseil départemental », la référence aux « EPCI » (Etablissement public de coopération intercommunale) au lieu de « Communauté de commune », ou encore la suppression des mentions aux communes isolées adhérentes, maintenant que l'ensemble du territoire du Pays est couvert par des intercommunalités.

De même, cette modification statutaire prévoit dans son article 6.1.2. le maintien à sept, du nombre de sièges attribués au Département de l'Hérault, sans plus aucune référence aux cantons inclus dans le périmètre du Pays.

Ces statuts modifiés sont désormais soumis pour délibération aux membres du SYDEL, avant transmission pour validation à Monsieur le préfet de l'Hérault.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat de développement local, telles que présentées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150924-2015-09-23-17-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2015  
Date de réception préfecture : 25/09/2015